



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Pôle expertise et support
Division des Examens et Concours
DEC 1

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER CHANCELIÈRE DES UNIVERSITES

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R914-14 à R914-19 relatifs aux concours de recrutement des maîtres de l'enseignement privé sous contrat dans le premier degré,

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Pour la session 2022, la liste des membres du jury de délibération des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne spécial de recrutement d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat de l'académie de Montpellier, est arrêtée comme suit :

Président du jury :

Monsieur FULGENCE Frédéric, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales ;

Vice-Présidente :

Madame GERONES-TROADEC Véronique, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale de l'Hérault ;

Membres du jury :

Madame AGOSTINI Valérie, IEN circonscription de Perpignan Ribéral

Monsieur ALBERT Jean-François, directeur école primaire enseignement privé Calendreta à Carcassonne

Monsieur ANSELME Gaston, enseignant au collège Marie Curie de Pignan

Madame BERTHEBAUD Sophie, enseignante au collège privé de l'Assomption à Montpellier

Monsieur BONET Luc, chargé de mission Catalan

Monsieur BOULLIS Marc, enseignant au collège Fontcarrade de Montpellier



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours

Monsieur CAUSSE Christophe, chargé de mission Occitan
Monsieur CEBE Didier, IA-IPR d'EPS
Monsieur CIABRINI Éric, IEN circonscription du Grau-Du-Roi
Madame CIALONE Stéphanie, IA-IPR d'anglais
Madame DUCCEL-BENEZECH Anne, CPD 34
Madame DUPRAZ Geneviève, IA-IPR de mathématiques
Madame EUTROPE Katia, enseignante à l'institut Emmanuel d'Alzon à Nîmes
Madame FAY Virginie, enseignante au collège Pierre Mendès- France de Jacou
Madame GAVIGNET- ROSETTE Karin, IEN circonscription de Lodève
Madame GRUEL Corinne, conseillère pédagogique circonscription de Montpellier Nord
Madame HUMBLET Laure, IA-IPR de lettres
Monsieur JOLIVET Stéphane, IEN circonscription de Montpellier Centre
Madame KAYSEN Marie-Christine, IEN circonscription d'Alès
Madame LANGLADE Fabienne, IEN circonscription de Manduel
Monsieur LASSALLE Olivier, IA-IPR de mathématiques
Monsieur LATOUR Sébastien, enseignant au lycée Rosa Luxembourg de Canet-en-Roussillon
Monsieur MARIN Thierry, IEN circonscription de Castelnaudary
Madame MARTEL Corine, CPD 34
Monsieur MARTI Olivier, IEN circonscription de Florac, F.F ADASEN 48
Madame MONFLIER Hélène, conseillère pédagogique circonscription de Perpignan 2
Madame PASQUET Roselyne, CPD 66
Madame PAVY Claire, enseignante au collège Pierre Deley de Marseillan
Madame PITAVAL Peggy, A-DASEN des Pyrénées-Orientales
Monsieur SAQUE Éric, IEN circonscription de l'Agly
Madame PRETCEILLE Christine, conseiller pédagogique circonscription de Bagnols-sur-Cèze
Madame VALLIER PETIT Sandrine, enseignante collège Clémence Royer de Montpellier
Monsieur VEBOBE Jean-François, enseignant au lycée privé La Trinité de Béziers

ARTICLE 2

Le président de jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le

16 FEV. 2022

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL

